

SYNTHESE

Rapport d'enquête

BEA MER



Peu après avoir appareillé de Port Maria à marée basse, le VINDILIS engage une giration sur tribord, talonne puis s'échoue à proximité de la jetée sud



CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Le 10 octobre 2025 à 14h15, le navire à passagers VINDILIS appareille de Port Maria à Quiberon à destination de Belle-Île, avec 198 passagers à bord. La basse mer a eu lieu à 13h33 et la hauteur d'eau est alors limitée. Après s'être coordonné avec le QUEHAN, qui attend à l'extérieur du port pour entrer, le VINDILIS franchit la digue sud puis engage une giration sur tribord. Le capitaine, surpris par la proximité du QUEHAN, accentue sa giration afin d'éviter une situation trop rapprochée.

À 14h20, alors qu'il navigue à environ 5 nœuds, le VINDILIS talonne puis s'échoue à proximité de la jetée sud. Aucune voie d'eau n'est constatée.

Après s'être déséchoué, le navire rejoint Le Palais où les passagers sont débarqués, puis est dirigé vers Concarneau pour réparations.



CONCLUSIONS & ENSEIGNEMENTS



Une hauteur d'eau insuffisante

La règle des douzièmes a surestimé la hauteur d'eau disponible, sans intégrer suffisamment la décote.

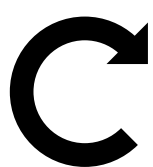
→ A proximité de la basse mer, privilégier des données précises et prendre en compte hauteur d'eau réelle et phénomènes de décote.



Une connaissance insuffisante des fonds

La cartographie utilisée était trop peu précise pour une navigation en eaux resserrées.

→ Utiliser une bathymétrie adaptée et des routes sécurisées.



Une manœuvre modifiée par la situation de trafic

La proximité du QUEHAN conduit le capitaine à accentuer sa giration vers une zone moins profonde.

→ Anticiper le trafic avant l'appareillage grâce au radar et à l'AIS.



RECOMMANDATIONS

À la compagnie :

1. Dans le cadre de l'élaboration du calendrier des traversées, de mettre en place un mode de calcul des horaires des marées différent de la règle des douzièmes et qui soit plus précis.
2. De mettre en place un dispositif de vérification des horaires d'exploitation en adéquation avec les critères définis de hauteur d'eau. Ce processus ne peut reposer sur une seule personne. Ce processus devrait être intégré au système de management de la sécurité (SMS) de la compagnie.

3. d'évaluer avec l'autorité portuaire l'opportunité :

- de faire évoluer le règlement local portuaire de Port Maria afin d'éviter une situation très rapprochée ;
- de modifier le balisage dans le secteur de la Basse Plate.

À l'autorité portuaire :

Evaluer la mise en place d'un système de régulation de trafic afin de permettre les croisements des navires en toute sécurité.